

(M. Oliver) là-bas ne pouvait manquer d'encourager les fonctionnaires de son ministère. Je ne voudrais pas croire un seul instant que le ministre de l'Intérieur (M. Oliver) ou d'autres membres du cabinet connaissent les détails du complot qui s'ourdissait là-bas pour remporter l'élection; mais leur conduite a rendu ce complot possible et je maintiens qu'ils sont responsables des résultats. Dans le district de Prince-Albert, trois fonctionnaires ont avoué qu'ils n'avaient pas ouvert leurs bureaux de vote et ont été condamnés à une amende de \$200 chacun. Cependant, le bruit court que, bien qu'ils n'aient pas ouvert les bureaux de vote, ils ont du moins remis les boîtes du scrutin pleines de bulletins. N'est-ce pas aussi un crime que le dépôt dans l'urne de faux bulletins? Pourtant, le Gouvernement ne prend pas les moyens de traduire les coupables devant les tribunaux. S'il désire s'exonérer aux yeux de la population, il devrait les faire incarcérer au pénitencier pour un long terme. Néanmoins, quoi qu'il fasse, il n'en demeurera pas moins vrai que la victoire électorale dans la Saskatchewan a été remportée par des moyens injustes et que la population de cette province ne saurait être liée par le résultat de cette élection.

L'honorable M. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur): Je ne voudrais pas retarder la Chambre mais, après des accusations précises portées par l'honorable préopinant, il ne me siérait guère, en ma qualité de ministre chargé du portefeuille de l'Intérieur, de passer ces accusations sous silence. En les réfutant, je toucherais peut-être incidemment à d'autres sujets que l'on a mêlés à cette discussion sans aucune nécessité et sans aucun motif, il me semble. Je ne saurais comprendre en quoi la question de la préférence impériale a trait au discours du trône et je me demande également s'il était nécessaire de parler dans la même circonstance de l'élection qui a eu lieu dans la Saskatchewan.

M. R. L. BORDEN: Celui qui a proposé l'adoption de l'adresse a mis ces questions sur le tapis.

M. OLIVER: Quoi qu'il en soit, le représentant de Qu'Appelle (M. Lake) ayant jugé à propos de dire que les attachés du ministère de l'Intérieur ont profité de leurs fonctions pour intimider les électeurs aux dernières élections provinciales de l'Alberta et de la Saskatchewan, voici ma réponse. Force m'est d'avouer que j'ai commis le crime de visiter ces provinces pendant les élections et j'ai entendu porter là-bas les mêmes accusations que l'honorable député a répétées dans cette enceinte. Partout où je les ai entendus porter, j'ai répondu que, si l'on me prouvait qu'un fonctionnaire relevant de mon ministère avait profité de sa situation pour intimider un électeur ou pour faire des démarches illicites auprès de quelqu'un, je m'occuperais de le faire congédier aussitôt.

M. LAKE.

J'ai demandé des preuves du haut de maintes tribunes politiques, et pas l'ombre d'une preuve ne m'a été fournie. L'honorable député dit qu'un agent des terres fédérales a fait savoir à un électeur qu'il valait mieux pour lui se montrer moins zélé, s'il désirait obtenir ses titres. Si mon honorable ami prouve cette allégation, je lui donne ma parole que cet agent sera congédié sur-le-champ. S'il ne tente pas de prouver son accusation, il devra assurément s'excuser auprès de la Chambre d'avoir lancé cette imputation. Nos adversaires se plaisent à répéter qu'il faut attribuer en grande partie le triomphe remporté par le cabinet de M. Scott au zèle déployé par les attachés du ministère de l'Intérieur. Or, il y a eu, l'automne dernier, deux élections provinciales dans l'Ouest—l'une dans l'Alberta et l'autre dans la Saskatchewan. Veulent-ils laisser entendre que la victoire que le cabinet de M. Rutherford a gagnée dans l'Alberta doit être attribuée au zèle déployé dans cette province par les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur? Dans l'affirmative, ils reconnaîtraient que ces fonctionnaires exercent beaucoup d'influence sur l'opinion publique. S'il n'y a pas lieu de leur attribuer la victoire remportée dans l'Alberta, je prétends qu'il ne faut pas, non plus, leur attribuer celle de la Saskatchewan. Les deux provinces sont limitrophes et le même état de choses règne dans l'une et dans l'autre. L'influence des attachés du ministère de l'Intérieur est égale dans les deux et on a tort d'insinuer que ceux-ci ont remporté l'élection dans l'une et non dans l'autre.

Nos adversaires semblent se forger une notion bizarre des élections. Selon eux, une élection parfaite serait celle où leurs adversaires seraient supprimés et où ils auraient eux-mêmes le privilège exclusif de déposer des bulletins dans l'urne. A les entendre, on dirait que c'est un délit de la part d'un citoyen du Nord-Ouest de pratiquer l'électorat, d'exprimer une opinion ou même d'en posséder une. C'est même un crime pour moi, qui suis électeur au Nord-Ouest, de me rendre là-bas et de prendre part à la lutte électorale. Je ne suis pas de leur avis. Je désire déclarer qu'à mon sens il y a lieu de se demander sérieusement jusqu'à quel point un gouvernement peut, de sa propre autorité, porter atteinte au droit que possède tout citoyen d'exercer l'électorat. J'ai eu l'occasion de faire connaître mon sentiment là-dessus et je me suis prononcé sur cette question au Nord-Ouest. Le chef de l'opposition (M. R. L. Borden) m'a fait l'honneur de citer ma déclaration en partie. Je me permettrai de répéter à la Chambre les propos que j'ai tenus. J'ai déclaré que les fonctionnaires étaient des citoyens et que, par conséquent, ils étaient électeurs. J'ai ajouté qu'étant censés intelligents, ils avaient le droit de choisir celui auquel ils donneraient leurs suffrages. Et j'ai dit qu'ayant le don de la parole, ils avaient le droit d'exprimer leur opinion.